

## POURQUOI CE DISPOSITIF EST SI MÉCONNNU, ET DONC, SI PEU UTILISÉ ?

Tout d'abord, parce que les employeurs n'en font pas une grande promotion ! En effet, ce dispositif revêt pour eux une dépense de trop, essentiellement par les coûts directs des prestations. Ils préfèrent que les agents passent par leurs mutuelles et la Sécurité Sociale. Ils se sont toujours cachés derrière l'obligation de déclaration en avantage en nature pour décourager les agents d'y recourir. Résultat : ceux-ci ne savent pas que cela existe et les collègues administratifs dans les accueils de services ne le savent pas plus ! C'est tout bénéf' et une économie de plus faite par les employeurs hospitaliers sur notre dos !

## QUELLE ARTICULATION POSSIBLE AVEC LA FUTURE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DANS LA FPH ?

Depuis le début des discussions sur la PSC, la **CGT** a toujours porté, parmi ses propositions, le scénario du maintien et de l'extension du dispositif des soins gratuits. Dans l'absolu, rien n'empêcherait une combinaison complémentaire entre l'application pleine et entière des Articles L. 722-1 à L.722-3 du CGFP, l'extension à certaines prestations et une Protection Sociale Complémentaire.

## UN JUSTE RETOUR POUR LES AGENTS ET POUR L'HÔPITAL PUBLIC ?

Ce dispositif revêt une juste compensation pour les fonctionnaires hospitaliers, exposés au plus grand nombre et à la plus grande fréquence de risques professionnels que peut concentrer un environnement de travail. Ensuite, s'il était remis au goût du jour, il constituerait un levier d'attractivité supplémentaire. Vu l'état de l'Hôpital et celles et ceux qui le font tourner tant bien que mal, ça ne serait pas volé !



### A RETENIR

Les soins gratuits (hors prothèses, cures et AVP) sont dus à tout fonctionnaire hospitalier. Les employeurs ne respectent pas l'obligation réglementaire au prétexte que c'est considéré comme avantage en nature. Le dispositif n'est connu par personne ou presque dans les établissements et aucune information n'y est faite. Dans les négociations sur la PSC, le ministère se sert du fait qu'il est très peu utilisé pour justifier d'écartier le scénario porté par la CGT de leur extension.



## REJOIGNEZ-NOUS !

Tel: 05 63 83 30 38

Mail: [cgt.chlavaur@wanadoo.fr](mailto:cgt.chlavaur@wanadoo.fr)

Site internet: [www.cgt-chlavaur.fr](http://www.cgt-chlavaur.fr)

